

# Politique de confidentialité

Version 2.0 du 1<sup>er</sup> décembre 2018

Ce document est appelé à évoluer en fonction des fournisseurs de l'Étude, de nos pratiques et de l'évolution de la technique comme des lois. Le client peut vérifier les modifications par le biais de l'historique figurant en fin de document.

## Introduction

Consciente qu'un avocat est une personne dans laquelle la confiance est investie et, qu'à ce titre, elle se voit confier des informations confidentielles par ses mandants, l'Étude est soucieuse de présenter ci-dessous la manière avec laquelle ces données sont préservées et utilisées.

Cet article décrit ainsi la politique de confidentialité de l'Étude sur les informations collectées concernant ses mandants. Il s'applique à l'ensemble des moyens de contact avec l'Étude : face-à-face, téléphone, courriel, correspondance écrite, sites web, etc.

Si vous n'acceptez pas cette politique de confidentialité, vous devez rompre le mandat ; à défaut, elle est réputée acceptée. Nous apprécions le retour de nos clients et, de l'autre côté, nous vous expliquons volontiers nos choix en la matière et pourquoi nous estimons que notre manière de procéder est soucieuse de vos données, ne serait-ce qu'en acceptant une transparence encore rare dans le milieu juridique.

## Quelles sont les informations collectées et enregistrées par l'avocat ?

Dans la mesure où l'avocat est mandaté en vue d'une affaire particulière, l'ensemble des informations qu'il considère comme pertinentes sont enregistrées.

Ces informations sont relatives à l'affaire de base, aux informations de contact, au déroulement de la procédure et aux relations entre parties. La facturation est également faite de manière électronique.

Les entretiens téléphoniques ne sont jamais enregistrés. En revanche, le numéro d'appel, l'heure et la durée de l'appel sont stockés tant chez le fournisseur de service de télécommunications de l'Étude qu'à l'Étude même, qui y a accès.

Lors d'entretien en face-à-face, d'étude de dossier, de téléphone ou de travail de rédaction, des notes personnelles peuvent être prises. Elles sont réservées à l'Étude, mais elles peuvent, à la discrétion de l'Étude, être transmises à des tiers dans l'intérêt du client ou, en cas de litige avec le client, en tant que moyen de preuve.

Sur les sites web, des informations peuvent être collectées par le biais de scripts, de cookies et de formulaires. Dans les trois cas, ces données sont réservées à l'Étude, qui peut toutefois les soumettre à des partenaires pour analyse.

## Comment sont maintenus les dossiers ?

Ces informations sont avant tout conservées sous trois formes :

- des fichiers numériques (PDF, PDF/A ou PDF/X en fonction de l'évolution de la technologie), groupés par client, équivalent aux dossiers « papiers » usuels dans le domaine juridique, lesquels ne sont en principe pas modifiés autrement que par l'ajout des documents plus récents ;
- une base de données à laquelle un outil métier est rattaché ;
- des fichiers de travail (essentiellement, fichiers Word, Excel et autres), susceptibles d'être modifiés en tout temps.

Elles peuvent également figurer dans d'autres applications, comme de la gestion de projet, une application de courriels, un calendrier électronique, un logiciel de facturation et de suivi débiteur, un système de gestion des documents, etc.

Dans certains cas, les dossiers papiers sont maintenus.

### **Quelles mesures de sécurité sont prises ?**

Les données sont hébergées tant sur des serveurs que sur des ordinateurs mis à jour régulièrement et équipés de plusieurs moyens de sécurité.

Le transfert des données par Internet est, en principe, chiffré. Le mandant est rendu attentif à une exception claire et difficilement contournable, renonçant à toute responsabilité à ce titre : le courriel n'est pas un moyen sûr de communication. Les données transitent en clair et l'Étude ne peut lui en garantir la confidentialité. Pour des informations sensibles, l'Étude recommande expressément l'usage du portail client.

Tous les autres partenaires hébergeant des données sont astreints contractuellement au moins à des sauvegardes hors site quotidiennes.

### **Où sont stockées ces données ?**

Deux cas sont à distinguer :

- la base de données métier et les documents sont conservés dans l'Espace Économique Européen ;
- les autres données sont hébergées en Suisse, aux États-Unis — uniquement avec des fournisseurs certifiés [SWISS-U.S. PRIVACY SHIELD FRAMEWORK](#) — ou dans l'Espace Économique Européen (E.E.E.) — ce dans le respect de [l'art. 6 al. 2 LPD](#), la législation applicable dans l'EEE étant au moins aussi forte, si ce n'est davantage, que la législation suisse.

Des données peuvent toutefois transiter ou être stockées temporairement en dehors de ces endroits du simple fait de l'internet globalisé.

Les éventuels contacts directs entre un membre de l'Étude et un client par le biais de messageries instantanées (WhatsApp, Skype, FaceTime, etc.) peuvent engendrer un stockage de données dont ni la sécurité, ni la conservation appropriée ne peuvent être garantis. *De tels échanges impliquent l'acceptation par le client du risque existant en la matière.*

Nous choisissons principalement des prestataires certifiés tant pour ISO 27001 que pour SSAE 16/ISAE 3402 / SOC 2 Type II.

La liste des prestataires principaux peut être consultée à l'Étude. Elle est toutefois réservée aux clients de l'Étude.

**Combien de temps les données sont-elles sauvegardées ?**

Les données sont conservées au plus pour une durée de dix ans au terme de la fin de la relation avec le client, une durée plus longue étant toutefois possible à la discrétion de l'Étude en cas de litige ou de risque de litige.

**Le mandant peut-il demander à ce que les informations le concernant ne soient plus accessibles ?**

Non. Dans la mesure où les délais de responsabilité contractuelle de l'Étude sont relativement étendus, le mandant devra accepter que le dossier soit conservé pour la durée précitée.

**Quelle est l'utilisation qui est faite des données en dehors de la gestion du cas ?**

Les données peuvent être utilisées à des fins de marketing exclusivement par l'Étude. Un bref descriptif anonymisé de l'affaire du mandant peut être mis en ligne ou indiqué à d'autres mandants. Une attention particulière est alors portée à ce qu'aucun lien ne puisse être fait entre le mandant et le descriptif présenté.

**Quelles sont les obligations du client ?**

Compte tenu de la numérisation de l'ensemble des dossiers, il est demandé au client de conserver tous les originaux qui lui sont adressés. Si le client souhaite ne pas recevoir de copies papier, il est alors responsable d'une sauvegarde des données reçues.

## Historique des modifications :

### Version 2.0 du 1<sup>er</sup> décembre 2018 — remplace la politique de confidentialité du 1<sup>er</sup> décembre 2015

- ensuite d'un changement de système téléphonique, les données téléphoniques sont désormais stockées tant chez le fournisseur de services de télécommunications qu'à l'Étude même ;
- il est expressément mentionné que les notes personnelles peuvent être employées en cas de litige entre le client et l'avocat ;
- mise à jour relative à la tenue des dossiers (les différents fichiers sont désormais davantage détaillés et expliqués en langage courant) ;
- ajout aux mesures de sécurité la mention du stockage des données dans des serveurs et non seulement dans des ordinateurs ;
- ajout du principe du chiffrement des données transitant par Internet ;
- déplacement de la décharge relatif à la sécurité des emails dans les mesures de sécurité, ajout de la renonciation de responsabilité, augmentation du niveau de prévention, proposition de passage par le portail client ;
- précision quant à la sauvegarde actuellement pratiquée ;
- modification du lieu de stockage des données personnelles et passage à une vision plus claire ;
- abandon de la possibilité pour le client d'exiger un stockage particulier ;
- abandon de la possibilité pour le client de faire effacer toute donnée moyennant renonciation à la responsabilité de l'Étude ;
- renonciation à l'obtention d'un consentement pour la présentation de cas dûment anonymisés ;
- ajout d'une obligation du client en lien avec l'abandon des originaux papiers (sur instruction du client).